



Assemblée générale

Distr. limitée
8 juin 2023
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-sixième session

Vienne, 31 mai-9 juin 2023

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

Recommandations et décisions

I. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité », conformément à la résolution 77/121 de l'Assemblée générale.
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Indonésie, Iran (République islamique d'), Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Suisse et Venezuela (République bolivarienne du). La représentante de l'Afrique du Sud a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique. Les représentants de l'Académie internationale d'astronautique et de la Secure World Foundation, organisations dotées du statut d'observateur, ont également fait des déclarations. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Comité était saisi des documents suivants :
 - a) Note du Secrétariat sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires (A/AC.105/C.1/L.408) ;
 - b) Document de séance intitulé « Review of the financial and other implications of webcasting and remote simultaneous interpretation services for sessions of the Committee and its subcommittees » (Examen des incidences financières et autres de la diffusion sur le Web et des services d'interprétation simultanée à distance pour les sessions du Comité et de ses sous-comités), préparé par le Secrétariat (A/AC.105/2023/CRP.16, en anglais seulement) ;



c) Document de séance intitulé « Review of management of printed documents at sessions of the Committee and its subcommittees » (Examen de la gestion des documents imprimés pendant les sessions du Comité et de ses sous-comités), préparé par le Secrétariat (A/AC.105/2023/CRP.20, en anglais seulement) ;

d) Document de travail intitulé « Modifying the agenda of the Legal Subcommittee of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space » (Modification à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique) ; présenté par la Fédération de Russie (A/AC.105/2023/CRP.24, en anglais et russe seulement).

4. Le Comité a entendu une présentation intitulée « Les activités de l'AIA à l'appui des travaux à venir du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités », par l'observateur de l'Académie internationale d'astronautique.

5. Le Comité a rappelé les délibérations relatives au point de l'ordre du jour à l'examen, consignées dans son rapport sur ses travaux à sa soixante-cinquième session (A/77/20, par. 281 à 300), dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur ses travaux à sa soixantième session (A/AC.105/1279, par. 209 à 232) et dans le rapport du Sous-Comité juridique sur ses travaux à sa soixante-deuxième session (A/AC.105/1285, par. 123 à 156).

6. Le Comité a noté que lui-même et ses sous-comités constituaient une plateforme unique pour la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

7. Certaines délégations ont exprimé le point de vue selon lequel le Comité pourrait tirer parti des derniers travaux de recherche, de l'expérience pratique et des travaux scientifiques s'il s'ouvrait plus largement à la participation d'acteurs non étatiques, y compris le secteur privé et la communauté scientifique.

8. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel si les processus non gouvernementaux pouvaient d'une certaine manière être utiles ou compléter les travaux du Comité, ils ne devaient pas les entraver.

9. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel le Comité devrait continuer d'accorder plus d'attention aux nouvelles difficultés et aux nouvelles situations qui apparaissaient afin de promouvoir la gouvernance mondiale de l'espace extra-atmosphérique et de faire avancer l'élaboration progressive du droit de l'espace plus efficacement.

10. Certaines délégations ont exprimé le point de vue selon lequel le Comité devrait inscrire des questions transversales à son ordre du jour et également à celui de ses deux sous-comités.

11. Certaines délégations ont exprimé le point de vue selon lequel il ne faudrait ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour du Comité et de ses sous-comités que si d'autres en étaient retirés.

12. Le point de vue a été exprimé selon lequel il faudrait établir une procédure à suivre en cas de force majeure afin d'assurer la continuité des travaux du Comité dans les situations de crise, comme celle qui avait été provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

13. Le point de vue a été exprimé selon lequel l'ordre du jour provisoire annoté et les autres documents officiels devraient être publiés bien avant chaque session.

14. Le point de vue a été exprimé selon lequel les points appelant une décision et le calendrier d'examen de ces points devraient être portés à la connaissance des délégations à l'avance.

15. Le Comité a salué les mesures prises par le secrétariat afin de réduire la quantité de documents imprimés, et les efforts que celui-ci déployait pour assurer la diffusion en direct des séances sur le Web et distribuer le programme des présentations techniques, des réunions informelles des groupes de travail et des manifestations parallèles ainsi que les listes des orateurs et oratrices.

16. Les membres du Comité se sont mis d'accord sur les points suivants :

a) Les futures sessions du Comité et de ses sous-comités se tiendront en personne et les réunions prévues au budget ordinaire seront diffusées sur UN Web TV, sans coûts supplémentaires pour le Bureau des affaires spatiales ;

b) À l'exception du point consacré au débat général, tous les points inscrits à l'ordre du jour du Comité et de ses sous-comités doivent être examinés dans l'ordre prédéfini, sans que cela exclue la possibilité que les groupes de travail se réunissent ;

c) Pour tous les points de l'ordre du jour, les représentantes et représentants des États membres doivent avoir la possibilité de s'exprimer en premier, la parole étant seulement ensuite donnée aux représentantes et représentants des organisations dotées du statut d'observateur ;

d) Afin de favoriser les discussions informelles et de renforcer les échanges entre les États membres, le secrétariat devrait, dans la mesure du possible, chercher à éviter de programmer des réunions informelles des groupes de travail en même temps que les réunions plénières et plutôt prévoir la tenue des réunions informelles pendant des créneaux horaires réservés avant les réunions du matin et pendant la pause déjeuner ;

e) Le secrétariat devrait, dans la mesure du possible, et lorsque les séances plénières formelles se terminent plus tôt que prévu, prévoir des services d'interprétation pour les discussions informelles. Ces mesures visent à favoriser une participation sans exclusive et productive aux discussions informelles ;

f) Les États membres et les organisations internationales intergouvernementales ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité sont priés d'indiquer dans leur demande d'accréditation s'ils souhaitent recevoir les documents de séance au format papier, qui seront le cas échéant déposés dans leurs casiers.

17. Le Comité a convenu que les États membres devraient étudier activement la possibilité de simplifier l'ordre du jour du Comité et tenir des consultations pendant les sessions de ses sous-comités, en 2024, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité ».

18. Certaines délégations ont exprimé le point de vue selon lequel l'ordre du jour du Comité pourrait être simplifié en regroupant les points intitulés « L'espace et l'eau » et « L'espace et les changements climatiques », ou les points intitulés « Rôle futur et méthodes de travail du Comité » et « Questions diverses ».

L. Questions diverses

19. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », conformément à la résolution 77/121 de l'Assemblée générale.

20. Le représentant de l'Iran (République islamique d') et la représentante de la Suisse ont fait des déclarations au titre du point de l'ordre du jour. Une déclaration a également été faite par le représentant de la Tchéquie, au nom des États d'Europe orientale. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.

1. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2024-2025

21. Le Comité a rappelé qu'au paragraphe 11 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale avait entériné l'accord auquel le Comité était parvenu sur la composition future de son bureau et de celui de ses organes subsidiaires (A/58/20, annexe II, par. 5 à 9), sur la base des dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (voir A/52/20, annexe I, et A/58/20, annexe II, appendice III), que l'Assemblée avait auparavant approuvées dans sa résolution 52/56.

22. Il a également rappelé que, conformément aux mesures relatives à la composition future de son bureau et de celui de ses organes subsidiaires, il devrait, à sa soixante-sixième session, parvenir à un accord sur la nomination de l'ensemble des membres de ces bureaux pour la période 2024-2025.

23. Le Comité a noté que les États d'Afrique avaient approuvé les candidatures de Sherif Mohamed Sedky (Égypte) et de Rafiq Akram (Maroc) à la présidence du Comité pour 2024 et 2025, respectivement (A/AC.105/2023/CRP.25).

24. Le Comité a noté que les États d'Europe occidentale et autres États avaient approuvé la candidature de Santiago Ripol Carulla (Espagne) à la présidence du Sous-Comité juridique pour la période 2024-2025 (A/AC.105/2023/CRP.14).

25. Le Comité a prié instamment les États d'Asie et du Pacifique, les États d'Europe orientale et les États d'Amérique latine et des Caraïbes de désigner leurs candidates ou candidats à la deuxième vice-présidence/au poste de Rapporteur du Comité, à la présidence du Sous-Comité scientifique et technique et à la première vice-présidence du Comité, respectivement, pour la période 2024-2025, avant l'examen par la Quatrième Commission du projet de résolution sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, en 2023.

2. Statut d'observateur

26. En ce qui concerne les demandes déposées par des organisations non gouvernementales en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité, ce dernier a rappelé qu'il avait convenu, à sa cinquante-troisième session, en 2010 (A/65/20, par. 311), que les organisations non gouvernementales se verraient accorder un statut d'observateur à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de leur demande de statut consultatif auprès du Conseil économique et social, qu'au besoin, cette période provisoire pourrait être prolongée d'un an, et qu'il n'octroierait véritablement le statut d'observateur permanent à ces organisations non gouvernementales que lorsque leur statut consultatif auprès du Conseil aurait été confirmé.

27. Le Comité a pris note de la demande déposée par la Société astronomique européenne (SAE) en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2023/CRP.6.

28. Le Comité a décidé d'octroyer à la Société astronomique européenne (SAE) le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

29. Le Comité a pris note de la demande déposée par Three Country – Trusted Broker (TCTB) en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2023/CRP.10.

30. Le Comité a décidé d'octroyer à Three Country – Trusted Broker (TCTB) le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

3. Programme 5 (« Utilisations pacifiques de l'espace » : projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022)

31. Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Document de séance intitulé « Programme 5, "Peaceful uses of outer space": proposed programme plan for the period 2024 » (Programme 5 (« Utilisations pacifiques de l'espace » : projet de plan-programme pour 2024) (A/AC.105/2023/CRP.3, en anglais seulement) ;

b) Projet de budget-programme pour 2024 [A/78/6 (Sect. 6)].

32. Il a approuvé le projet de plan-programme.

4. Questions diverses

33. Le point de vue a été exprimé selon lequel le Comité jouait un rôle essentiel dans la gouvernance globale des activités spatiales, en particulier s'agissant de la viabilité et de la sécurité de ces activités, comme ses États membres l'avaient réaffirmé en 2021 en adoptant le Programme « Espace 2030 », et qu'il était essentiel que le Comité examine avec attention les propositions formulées dans la note d'orientation du Secrétaire général intitulée « Pour l'humanité tout entière – l'avenir de la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique ».

5. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Comité

34. Le Comité a recommandé que les points suivants soient examinés à sa soixante-septième session, en 2024 :

- 1) Ouverture de la session.
- 2) Élection à la présidence.
- 3) Adoption de l'ordre du jour.
- 4) Déclaration de la présidence.
- 5) Débat général.
- 6) Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
- 7) Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixante et unième session.
- 8) Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-troisième session.
- 9) Espace et développement durable.
- 10) Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
- 11) L'espace et l'eau.
- 12) Espace et changements climatiques.
- 13) L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
- 14) Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
- 15) Exploration de l'espace et innovation.
- 16) Programme « Espace 2030 ».
- 17) Questions diverses
- 18) Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

M. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

35. Le Comité a convenu des dates provisoires suivantes pour sa propre session et celles de ses sous-comités en 2024 :

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	29 janvier-9 février 2024	Vienne
Sous-Comité juridique	15-26 avril 2024	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	19-28 juin 2024	Vienne
